Département de la Haute-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

Convoqué le 18 Novembre 2022, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le vendredi 25 Novembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

<u>Présents</u>: JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

| SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYI |
|--|
| Pouvoir: |

Absent:

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MONGEVILLE Christophe comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 23 septembre 2022 (décision unanime)

TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finance 2021 rend obligatoire le transfert partiel ou total de la taxe d'aménagement des communes vers leur EPCI. Lors du conseil municipal du 23 septembre 2022, la proposition faite par l'EPCI avait été rejetée du fait que la commune de Montregard est en carte communale et non en PLU. Entre temps, la CCPM a informé la commune que ce transfert était obligatoire du seul fait qu'au moins une de ces communes est en PLU.

La Commission Mixte Paritaire vient de voter la suppression de cette obligation, la rendant de ce fait optionnel.

Monsieur le Maire propose de repousser cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

Monsieur le Maire explique que nous pouvons déposer 2 dossiers au titre de la DETR 2023 auprès des services de l'Etat.

1 – <u>REHABILITATION SCIERIE</u> (choix N°1)

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier sur la réhabilitation de la scierie en garage communal pour un taux de 60% de l'investissement qui s'élève à 876 412.90 HT soit 1 051 695.40 € TTC.

Plan de financement provisoire :

* Plan de financement :

```
    Subvention d'Etat (60 %)
    DETR – FONDS VERT = 525 847,74 €
    Fonds de concours CCPM = 175 282,58 €
    Autofinancement de la Commune = 175 282,58 €
```

| TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT | = | 876 412,90 € |
|------------------------------|---|--------------|
|------------------------------|---|--------------|

Raphaël RANCON demande si c'est le taux maximum. Monsieur le Maire répond que oui mais que nous n'avons toujours pas d'estimation plus précise du bureau d'étude et qu'on devrait l'avoir pour fin novembre au plus tard.

Frédéric ROMEAS demande depuis quand le bureau d'étude travail sur ce dossier. Monsieur le Maire répond qu'il a pris en main ce dossier début novembre seulement.

Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention du « Fonds Vert » mis en place début 2023 mais que pour l'instant rien n'est défini.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

2 - <u>REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG</u> (choix N°2)

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier sur la requalification du centre-bourg pour un taux de 40% (plafonné à 300 000.00 €) de l'investissement qui s'élève à 925 475.00 € HT soit 1 115 370.00 € TTC

Plan de financement provisoire :

* Plan de financement :

```
* Subvention d'Etat – DETR

(plafonnée à 300 000 €) = 300 000,00 €

* Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes = )

* Subvention Europe = ) 443 580,00 €

* Fonds de concours CCPM = )

* Autofinancement de la Commune = 185 895,00 €
```

Monsieur le Maire précise que ce projet doit faire l'objet d'une subvention de la Région mais qu'à ce jour nous ne connaissons pas encore le montant. Ce projet rentre également dans le cadre de subventions européennes, mais là encore, les montants seront connus pas avant juillet 2023.

Jean-Paul BANCEL demande alors sur quel chiffre porte ces 40%. Monsieur le Maire répond sur l'ensemble du projet, scindé en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Jean-Paul BANCEL précise que c'est beaucoup demandé si on ne pense faire que la tranche ferme dans un premier temps.

Frédéric ROMEAS demande si ce n'est pas plus raisonnable de demander la DETR que sur la tranche ferme. Monsieur le Maire répond que la DETR concerne le projet global et que les sommes versées par l'Etat seront proportionnelles aux dépenses réellement engagées.

Frédéric ROMEAS demande quand on aura les vrais chiffrages et non l'estimation du bureau d'études. Monsieur le Maire répond qu'il ne faudra pas lancer la consultation des entreprises trop tôt, pas avant de connaitre toutes les subventions mobilisables. Monsieur le Maire précise que le fonds de concours « voiries » alloué par la CCPM pourra être utilisé pour le centre-bourg (134 517 €) en plus du fonds de concours « attractivité » (232 586€).

Le Conseil Municipal valide cette proposition : 14 voix pour, 1 abstention (Jean-Paul BANCEL)

VIDEOPROTECTION

1- Monsieur le Maire propose de déposer un dossier sur la pose de vidéoprotection sur la place de la fontaine, au stade et à Aulagny pour un taux de 30% de l'investissement qui s'élève à 22 115.00 € HT soit 26 538.00 € TTC.

Plan de financement provisoire :

* Plan de financement :

Subvention DETR (30 %) = 6 634,50 €
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes = 11 057,50 €
Autofinancement de la Commune = 4 423,00 €

TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT = 22 115,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une ligne sectorielle qui n'impacte pas les autres demandes de DETR. Ce n'est donc pas un choix N°3.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

2- Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) pour un montant de 6 634.50 € soit 30% de l'investissement. Il précise que nous serons aidés soit par la DETR, soit par le FIPDR.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

3- Monsieur le Maire indique également que la Région s'est engagée à verser une aide de 50% (ligne sectorielle). Il propose donc déposer une demande de subvention à la Région pour 11 057.50 € HT

Jean-Paul BANCEL demande s'il s'agit de caméras équipées de système infra-rouge. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

Marc CROUZET demande que l'on se renseigne car les infractions se produisent surtout la nuit.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si nous ne pouvons pas imaginer un point lumineux à chaque emplacement. Monsieur le Maire conclut qu'il va se renseigner sur le modèle précis de caméras et tiendra le conseil municipal informé.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

ACQUISITION

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, il est souhaitable d'acquérir les parcelles H 130 et H 131 situées place de la fontaine.

Après négociations, un accord avec Mme Augusta DIGONNET est convenu pour un montant de 40 000 € Monsieur le Maire propose cette acquisition

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

CAP43

Monsieur le Maire rappelle que le Département a mis en place un fonds d'aides aux communes. Pour la strate des communes de 500 à 999 habitants, un montant de 78 000 € est accordé et sera versé suite à trois appels à projet répartis jusqu'en 2027 (3 fois 26 000 €).

1- ACQUISITION MAISON DIGONNET

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour l'acquisition de la maison DIGONNET située place de la fontaine pour un montant de 40 000 €. Montant demandé : 55%

Plan de financement provisoire :

| NATURE DES DEPENSES | MONTANT HT | FINANCEMENT SOLLICITES | MONTANT HT | % |
|--|---------------|---|-------------|-------|
| Acquisitions foncières et immobilières | | Département CAP 43 Communes | 22 000,00 € | 55 |
| | 40 000,00 € | Cnté de communes du Pays de Montfaucon | 9 000,00 € | 22,50 |
| | | Autofinancement | 9 000,00 € | 22,50 |

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

2- REHABILITATION DU PONT DES TOUCHES

Monsieur le Maire rappelle de projet de réhabilitation du pont des Touches dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'arts pour un montant de 4 865 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du CAP43 pour ce projet. Montant demandé : 80% soit un montant de 3 892.00 €

Plan de financement provisoire :

| NATURE DES DEPENSES | MONTANT HT | FINANCEMENT SOLLICITES | | |
|------------------------|---------------|--------------------------------|------------|----|
| Traveuv | 4 965 00 6 | Département CAP 43 Communes | 3 892,00 € | 80 |
| Travaux 4 8 | 4 865,00 € | Autofinancement | 973,00 € | 20 |

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr Julien SAMUEL pour l'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle H 1027 dans le cadre de l'isolation par l'extérieur de son bâtiment situé sur la parcelle H 793.

Après bornage par Mr Patrice FAUGIER, une parcelle a été divisée et numérotée H 1051 pour une surface de 46 m2. Il est proposé de ventre cette parcelle au tarif de 20 €/m2 soit un montant de 920 €.

Le Conseil Municipal valide cette vente : unanimité

FONDS CONCOURS

1- Investissements

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter la demande de fonds de concours sur les investissements, la CCPM n'ayant pas eu le temps d'étudier le dossier.

Le Conseil Municipal valide ce report au prochain conseil : unanimité

2- Ecole

Monsieur le Maire indique que les éléments au titre de l'année 2021/2022 laisse apparaître une dépense de 23 616 €. Le nombre d'élèves inscrits est de 36.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours » écoles » à la CCPM pour un montant de 10 944 € (36 x 304 €).

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'ONF. Les bois seront vendus « sur pied » par vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Le volume estimé de cette coupe est de 368 m3.

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité

RECENSEMENT

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Il sera réalisé par Mme Anne TESSIER qui avait déjà réalisé le dernier recensement en 2017. Pour la rémunérer, la commune touche une dotation forfaitaire de 1265 €. Considérant qu'en 2017 la commune avait touché 1386 € et sachant que les frais kilométriques ont augmenté, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 1574 € brute et de mettre le véhicule de la commune à disposition de l'agent pour effectuer ses déplacements liés à cette mission de recensement.

Christophe MONGEVILLE demande si les dates nous sont imposées. Monsieur le Maire indique que oui et que ces dates sont les mêmes pour toutes les communes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour les fêtes de fin d'année des chèques cadeaux à chaque agent de la collectivité pour un montant unitaire de 171 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

DECISION MODIFICATIF

1- Budget Commune

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour la mission de maitrise d'œuvre concernant le projet de garage communal.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

| Décianation | Dépenses (1) | | Recett | es (1) |
|--|--------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-204172-147 : ECLAIRAGE PUBLIC | 30 000.00 € | 0.00€ | 0,00€ | 0.00€ |
| TOTAL D 204: Subventions d'équipement versées | 30 000,00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00 €. |
| D-2132-174 : ACQUISITIONS DE BATIMENTS | 12 200.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0.00€ |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 12 200.00 € | 0.00€ | 0.00 € | 0.00€ |
| D-2313-161 : GARAGE CNAL ET MAISON DES ASSOCIATIONS | 0.00€ | V | 0.00€ | 0.00€ |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | 9.00.0 | 42 200.00 € | \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\ | 0.00.€ |
| Totalinyestissement | 42 200 003 | 42 200 00€ | ¥000¥ | (0.00€ |
| at sees to tolar Gerroral constant | | 0.00€ | | 0.000 |

Jean-Paul BANCEL demande à quoi correspond cette somme. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la mission du cabinet d'architecture Linda AYDOSTIAN recruter pour travailler sur le dossier du garage communal en lieu et place de la scierie et validé au conseil municipal de 23 septembre 2022.

Le Conseil Municipal valide cette modification N° 2 : unanimité

2- Budget Eau

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour enregistrer le dégrèvement suite à une fuite d'eau après compteur pour un abonné de la commune sur l'exercice 2021.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recette | es (1) |
|---|------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Designation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6063 : Fournitures d'enfrelien et de pelit équipement | 620,00 € | 1 | , | 0.00€ |
| TOTAL D.011 : Charges à caractère général | 520.00 € | 9.00€ | 0.00 € | 0.00€ |
| D-678 : Autres charges exceptionnelles | 0.00 € | 520.00€ | 0.00 € | 0.00€ |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | | 1,1,1,1,1,1 | | 0.00€ |
| Total FONSTIONNEMENT | jeg (1, π.). 620.00 % | // 1 1 620,00 € | 0.00% | 0,006 |
| | | 11000 | | 3,000,000 |

Le Conseil Municipal valide cette modification N° 2: unanimité

3- Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour enregistrer le dégrèvement suite à une fuite d'eau après compteur pour un abonné de la commune sur l'exercice 2021.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

| | Dépenses (1) | | Recette | es (1) |
|--|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Désignation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-61523 : Entretien et réparations réseaux | 375.00 € | 0.00€ | 0.00€ | 0,00€ |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 375.00 € | 0,00€ | 0.00 € | 0.00€ |
| D-678 : Autres charges exceptionnelles | 0.00€ | 375.00 € | 0,00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles | 0,00€ | 375.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 376.00 € | 11 1 1 375.00 € | ja i ja ogoj€ | 0,00€ |
| Törál/Genérali . | | \$40,000 | | 0.000€ |

Le Conseil Municipal valide cette modification N° 2 : unanimité

ADMINISTRATION COMPTABLE

1- Durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Celle-ci engendre la modification des amortissements dorénavant au prorata temporis. Il est nécessaire de déterminer la durée d'amortissement des biens amortissables définis comme suit :

| COMPTES IMPUTATION | DESIGNATIONS | DUREE AMORTISSEMENT |
|--------------------|--|------------------------|
| 2031 | Frais d'études non suivies de réalisation | 5 ans |
| 204 | Subventions d'équipement versés aux organismes publics comprenant l'éclairage public | 5 ans |

Il est proposé que les biens de faible valeur (< 500 €) soient amortis, à titre dérogatoire, sur l'année suivante l'acquisition, en une seule dotation.

Le Conseil Municipal valide cette modification N° 2: unanimité

VENTE DE BIENS REFORMES

Monsieur le Maire propose de vendre aux enchères des biens réformés de la collectivité (camion LINDNER UNITRAC). Cette procédure est entièrement prise en charge et gratuite. Seul revient à la commune la gestion du lieu de dépôt.

Emmanuel MOULIN rappelle les différentes offres faites à la commune, la meilleur étant de 10 000 €.

Alexandre MENIS demande s'il y a lieu de fixer un prix plancher. Monsieur le Maire répond que cela est déconseillé au risque de démobiliser les acheteurs potentiels. C'est le Commissaire-Priseur qui fixe le prix de base de vente.

Marc CROUZET demande ce que l'on peut faire si les offres ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Monsieur le Maire répond que l'on peut refuser une offre si elle est jugée trop basse.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

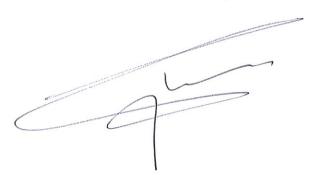
Le Maire,

Gilles JURY

Le Secrétaire de Séance,

MONGEVILLE Christophe





ANNEXES

